



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 16

Votants : 17 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 11
OBJET :
PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

DEMANDE DE
SUBVENTION

MM. R. LOPEZ - T. LAPLACE - JD. BARRAUD - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

PLAN DE RELANCE

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique TRIBOULET à M. Jean-Marc GERMANANGUE.

MES 12 ALIMENTATION
LOCALE ET SOLIDAIRE

Absents excusés :

Mmes et M. C. BARDOT - J. KUCHNA – N. CHAMOIX-BOUILLON – M. MORGAND, Vice-Présidents.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 6 AOUT 2021

Publiée ou notifiée

le : - 6 AOUT 2021

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT – J. BLETTERY – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite « EGalim », pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté et notamment la compétence supplémentaire en matière d'agriculture concernant l'étude, l'aménagement, la mise en œuvre et le soutien à l'agriculture du territoire visant une alimentation de qualité et locale,

Vu le label « Territoire à Energie positive pour la Croissance verte » accordé par convention signée avec l'Etat le 8 juillet 2015 et particulièrement l'avenant adopté par le Bureau communautaire du 6 octobre 2016, soutenant l'action 12 « Plan d'actions en faveur des circuits alimentaires de proximité »,

Vu le Programme national pour l'Alimentation (PNA) et le Plan régional de l'Agriculture durable (PRAD),

Vu le projet alimentaire territorial (P.A.T.) de Vichy Communauté « Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous », adopté par délibération n°42 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

Vu le plan de Relance publié par le Gouvernement et notamment la mesure 12-B portant sur « Alimentation locale et solidaire »,

Considérant les besoins du territoire en matière d'accessibilité pour tous à une alimentation locale, saine et de qualité, notamment à travers la médiation de centres sociaux (Cusset et Mayet-de-Montagne) et des épiceries sociales de Vichy et de Cusset, qui engagent une opération commune par des visites auprès de producteurs (et transformateurs ou distributeurs) en circuits de proximité, par des ateliers cuisine sur 3 sites différents reliés au Projet Alimentaire Territorial (visant la sensibilisation à une alimentation durable) et plus globalement, par un accompagnement du CIVAM en direction des publics éloignés de ces circuits alimentaires de qualité de proximité,

Considérant l'opportunité d'obtenir une subvention de 6800 € HT afin d'accompagner ces prestations,

Considérant le cout de ces accompagnements estimés à 57 375 € HT,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

	Montant des dépenses 2021 HT	Montant HT subvention prévisionnelle	% d'aide
Prestation (3 x ateliers cuisine et action de sensibilisation alim. durable - 3 j)	4500	3600	80
Prestation CIVAM	2500	2000	80
Transport (visites fermes)	1500	1200	80
TOTAL	8500	6800	80

Propose au Bureau Communautaire :

- De solliciter la subvention de l'État pour le plan de relance à hauteur de 80% de la dépense soit 6 800 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 22 juillet 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



